

## Direction des Espaces Urbains

### Consultation numérique du 12 avril au 2 mai 2021

#### Les observations des habitants

En compléments des trois questions précédentes qui leur étaient posées, les habitants avaient la possibilité de soumettre un avis d'un point de vue général. Voici de façon exhaustive les observations déposées sur la plateforme et les réponses de la Ville.

**« La rue des près de la clais doit être signalée en route à priorité à droite pour respecter la symétrie avec la rue curie (éviter de transformer la rue des près de la Clais en 'voie de déstagement' de la rue Curie) Par ailleurs la rue Guérineau est empruntée pour shunter les ralentisseurs de la rue des près de la Clais. Des véhicules y circulent rapidement à proximité d'une place accueillant de nombreux enfants parfois très jeunes (3, 4 ans) »**

Réponse de la Ville :

D'un point de vue du code de la route, en agglomération, l'absence de marquage et signalisation à un carrefour indique que ce dernier est un carrefour à priorités à droite. Cependant, sur les voies principales (rue Pierre Curie ou rue des Prés de la Clais, une signalisation verticale peut être pertinente.

**Le secteur est devenu très dangereux. Moto cross dans la rue proche des enfants ne respecte pas les zones 30 rond point inutile entre Curie et Landrieau. Camions et voitures roulent sur le rond point. Il aurait été plus judicieux au carrefour Calmette Ventura.**

Réponse de la Ville :

L'emprise disponible au carrefour entre les rue A. Calmette et P. Curie ne permet pas l'implantation d'un giratoire. Celui qui a été créé est un giratoire franchissable par les poids lourds. Il semble malgré tout avoir pour mérite de réduire la vitesse sur une voie qui demeure très empruntée et rectiligne.

**Il faudrait faire quelque chose pour la rue Annie Girardot et envisager des ralentisseurs car la plupart roule très vite. Il y a des enfants qui jouent c'est un véritable danger.**

Réponse de la Ville :

La Ville est consciente que la vitesse de circulation pratiquée par

certain usagers n'est pas adaptée à la configuration du site. Cependant, il paraît délicat de généraliser l'implantation de ralentisseurs qui, utilisés en trop grand nombre fait prendre un risque d'incompatibilité avec les services de secours. De plus, la quiétude des riverains les plus proches peut être largement troublée par rapport au bruit que cela peut parfois générer.

***Le quartier le plus proche du centre-ville tournerait le dos au centre !***

Réponse de la Ville :

Ce risque semble limité. En revanche le projet favorisera les connexions des liaisons douces vers le cœur du quartier.

***Depuis la création du rond point au croisement pierre curie et Ernest landrieau la vitesse a 30 pas du tout respectée voiture camion et moto font du moto cross très dangereux.***

Réponse de la Ville :

La Ville n'avait pas d'information au sujet de rodéos de moto cross. La remarque a été relayée au service de la Police Municipale

***Notre rue d'Olonne est très passagère les voitures et les deux roues ne respectent aucune limitation de vitesse. De plus de gros camions passent dans le centre de château d'Olonne Alors que cela est interdit. Tout cela apporte de l'insécurité pour tous et surtout pour les enfants. Il serait judicieux d'apporter des mesures complémentaires à celles que vous nous proposez.***

Réponse de la Ville :

Une réflexion sur la généralisation des priorités à droite dans le secteur concerné pourrait-être l'une des solutions pour apaiser la vitesse

***J'habite rue Pierre Curie, la circulation dans cette zone est beaucoup trop rapide, mon chat en est mort il y a deux jours, je suis très en colère !!!***

Réponse de la Ville :

Le sens unique couplé à des dispositifs de réduction de vitesse devrait participer à la réduction de la vitesse de circulation

***Il me semble que la route d'Olonne qui assure une liaison importante avec Olonne doit rester à 50km/h. Mais on peut expérimenter...Je pense que la rue Pierre curie doit rester en double sens. Il me semble que la limitation à 30 avec priorité à droite doit s'étendre à tout le quartier à droite et à gauche de la rue des Prés de la Clais et de la piste cyclable qui longe cette rue.***

Réponse de la Ville :

Une généralisation de la priorité à droite à l'ensemble d'un quartier permet en effet une meilleure lisibilité des règles de circulation afférentes à ce quartier

***Merci de cette consultation, si les avis sont vraiment pris en compte.***

Réponse de la Ville :

L'objectif de la consultation est en effet la prise en compte des différents avis et opinion

**Étant assistante maternelle j'aurais voulu savoir s'il était possible de créer un ou deux passages piéton entre le nouveau lotissement où j'habite et le rond-point car quand je vais au parc de jeux en face chez moi , avec les enfants que je garde, je n'ai pas de passage piéton. Je pense qu'il serait facile d'en créer un simplement avec de la peinture pas besoin de ralentisseur si jamais la rue passe à 30 km heure . Merci**

Réponse de la Ville :

La présence de passages piétons existe déjà sur la rue des Prés de la Clais et il est difficile d'en créer de nouveaux sans supprimer quelques places d stationnement. La tache semble délicate.

**Soucieux également des enjeux liés à la mobilité et à la sécurité, nous attirons aussi votre attention et réitérons notre demande de goudronnage des trottoirs afin de permettre à chacun de les emprunter sereinement. En effet à ce jour, piéton, poussettes et très jeunes cyclistes; empruntent la route afin d'éviter graviers, cailloux, mauvaises herbes... En espérant que vous profiterez des aménagements pour effectuer les travaux dans notre lotissement, emprunté plutôt que la route d'Olonne.**

Réponse de la Ville :

La Ville a pris note de cette remarque et informe que les trottoirs des rue Louis Juvet, et de la Chênaie seront prochainement goudronnés (deuxième semestre 2021)

**Pourquoi ne pas prévoir une desserte piétonne par la rue jouvet ?  
Je crains une circulation plus importante sur la rue des Prés de la Clais (Circulation continue du fait de la déchetterie, hôpital...etc ).**

Réponse de la Ville :

Le réseau routier est adapté à l'hypothèse de l'augmentation de trafic. Des mesures pour canaliser la circulation et limiter la vitesse sont donc importantes à prendre

**Très défavorable des camions. Plus de voitures moto scooter dans un lotissement en zone 30.  
Incohérent et dangereux pour les familles et leurs enfants**

Réponse de la Ville :

Une extension de la zone 30 ne peut que favoriser la sécurité

**Route d'Olonne est beaucoup trop passagère pour raccorder les rues Simone Signoret et Louis de Funès à celle-ci, favoriser une zone cycliste des Prés de la Clais vers Centre ville pour la sécurité des enfants est primordial!**

Réponse de la Ville :

Le raccordement des deux voies du lotissement sur la route d'Olonne doit-être en effet accompagné d'une réduction de vitesse sur cette rue.

***J'habite rue d'olonne des ralentisseurs seraient bienvenus car tout les jours 10mins pour sortir pour aller au travail ça roule beaucoup trop vite bienvenus***

Réponse de la Ville :

La réduction de la vitesse sur la rue d'Olonne est bien entendu à prendre en compte

***Une piste cyclable est déjà réalisée rue des prés de la Clais, je ne pense pas que ces travaux de sens unique soient bénéfique. la rue des prés de la Clais étant déjà pas mal fréquenté du fait de la déchetterie, celle-ci n'en sera que plus chargée.***

Réponse de la Ville :

La piste cyclable rue des Prés de la Clais ne s'inscrit pas dans la liaison cyclable reliant le centre du quartier du Château d'Olonne au centre des Sables d'Olonne et lycées. Le sens unique de la rue Pierre Curie reportera principalement la circulation sur la rue du Moulineau et la rue du Pré Poubert. Certains usagers seront également dissuader d'emprunter la rue Ernest Landrieau. Globalement, le report de circulation, se fera de façon dissoute.

***Je pense qu'il est nécessaire d'aménager un carrefour ralentisseur surélevé, au croisement des rues d'Olonne, Louis de Funes, et Louis Juvet***

Réponse de la Ville :

La vitesse de circulation sur la rue d'Olonne doit en effet faire l'objet d'une attention particulière

***je ne suis pas favorable a ce sens de circulation unique, la rue pierre curie est en très bonne état est moins empruntée que la route d'olonne qui à double sens et beaucoup plus dangereuse sachant que les véhicules y roule plutôt vite, les enfants seront confrontés de toutes façons à cette circulation urbaine. Je serait plus favorable a l'aménagement de la rue chaintrelongue en mauvais état sur laquelle on voit de plus en plus de piétons(poussette) sur le bas-côté se rendant à l'hospital !***

Réponse de la Ville :

La création de plateaux ralentisseurs route d'Olonne est une hypothèse. Quant au revêtement de la rue de Chaintrelongue, il est vrai que son état est perfectible et qu'un entretien devra y être envisagé à moyen terme. Cependant il convient aux usagers d'adapter la vitesse de circulation aux circonstances, conformément au code de la route.

***Nous appuyons très favorablement l'idée de la limitation de vitesse et du sens unique car nous constatons que la vitesse est trop excessive et la priorité à droite n'est pas souvent respectée en particulier par les cyclomotoristes. Ces modifications ne peuvent qu'améliorer la qualité de vie (en privilégiant les déplacements piétonniers et en vélo et la sécurité des résidents de notre quartier. Bien Cordialement***

Réponse de la Ville :

C'est l'objectif de l'objet de la consultation

***Défavorable pour le sens unique entrant vers le bourg car cela ne facilite pas l'attractivité du bourg et oblige un passage par des rues contigues dont il faut mesurer l'impact (stop rue pré poubert/moulineau). Si ce projet se fait (dans un sens ou un autre) quel serait la continuité cyclable au delà de la rue P curie vers le bourg : ne pas proposer un cheminement cyclable non continu jusqu'à son terme***

Réponse de la Ville :

L'emprise de la route d'Olonne ne permet pas la création d'un réseau vélo. Cependant, un passage en zone 30 accompagné de logo vélo au sol pourrait permettre d'accroître la sécurité des deux roues non motorisés

***Bonjour, Nous pensons que le sens unique n'est pas viable. Pour nous, les voitures passeront rue Lino Ventura alors qu'il s'agit d'un lotissement. La piste cyclable peut être mise sur la rue Pierre Curie à la place des places de stationnement qui sont sur le trottoir.***

Réponse de la Ville :

Le trafic sera ventilé principalement sur la rue du Moulineau et dissout sur d'autres voies. La rue du Moulineau est capable d'absorber une augmentation de trafic. L'enjeu également sur cet axe est la maîtrise de la vitesse de déplacement qui sera prise en compte lors d'un aménagement de cette voie.

***Le conflit de circulation à l'intersection avec la rue de Moulineau va être évident. Ramener la circulation vélo sur la rue d'Olonne est une erreur, cette rue étant très fréquentée à certaines heures alors qu'en utilisant les reus Signoret et deFunès aux sorties vélo et piétion les usagers peuvent emprunter la rue Jovet ce qui représente une meilleure sécurité. si les rue Signoret et deFunès sont interdites de sorties aux voitures c'est en partie pour cette raison;***

Réponse de la Ville :

La création de carrefours sur la route d'Olonne permet aussi de réduire la vitesse d'approche à ces carrefours

**Zone 30 sur la route d'Olonne Oui mais il faut rajouter des ralentisseurs car c'est une route fréquentée depuis la création des prés de la Clais. Par contre Non pour sens unique rue Pierre Curie car deux rues sens unique l'une à coté de l'autre vont rendre la rue d'Olonne beaucoup plus fréquentée par au moins les résidents de ces deux rues pour rentrer chez eux. Un arrêt de bus aussi sur la Route d'Olonne serait nécessaire, car soit il faut aller rue séraphin buton ou près de la clais merci**

Réponse de la Ville :

La vitesse route d'Olonne doit en effet être maîtrisée. Pour ce qui est des bus, l'objectif est de permettre au plus grand nombre d'habitant de disposer d'un arrêt à moins de 5 minutes à pieds de son domicile.

**Bonjour arrête de mettre des zones à 30 km/h et en plus personne va le respecter .Pour info commencer a mettre vos dos d 'âne au norme car ils sont trop haut par rapport a la loi.**

Réponse de la Ville :

L'objectif des zones 30 est de protéger les plus vulnérables. Pour information, les ralentisseurs de la rue des Prés de la Clais sont bien aux normes

**Les automobilistes ne respect pas la vitesse qui est de 50 KM/H, alors la mettre 30 KM/H**

Réponse de la Ville :

Au-delà du respect de la vitesse, la mise en place d'une zone 30 est aussi une sensibilisation au partage de la route par l'ensemble des usagers

**Les zones à 30 c'est très bien, mais ce n'est pas respecté tout comme les priorités à droite pour une majorité qui ne savent pas comment les prendre. Et pour notre part sur la rue Annie GIRARDOT malgré la zone à 30 ça roule beaucoup trop vite, 30 n est pas respecté et il y aura un accident un jour c'est évident ! Ça roule à plus de 50 et il y a beaucoup de gens qui sortent de la coulée verte notamment des enfants et là...**

Réponse de la Ville :

La zone 30 doit participer à la réduction de la vitesse. Malgré tout, il est difficile de répondre à certains comportements qui se situent parfois au-delà du raisonnable.

**Bonjour Je profite de cette tribune pour m'exprimer sur certains sujets liés et après consultations de plusieurs voisins. Nous considérons que Les Prés de la Clais a été un mauvais projet pour un quartier récent. Trottoirs non séparés incitant à ne pas respecter les 30KM et anxiogène pour les parents. Manque de verdure dans les rues tout béton/ bitume. Pistes cyclables mal réalisées et souvent utilisées comme parking (rue des prés de la clais) Aucun espace détente/jeux pour les enfants Merci**

Réponse de la Ville :

Le lotissement des Prés de la Clais sud bénéficie pourtant d'un lieu de détente apprécié par les joueurs de pétanque et les jeunes.

**Avis très favorable au projet actuellement les vélos roules sur les trottoirs ce qui est très dangereux lorsque l on sort de chez soi a pied ou en voiture du garage. Merci de votre écoute.**

Réponse de la Ville :

La Ville en prend note

**Les 30 km sont de fait déjà en vigueur donc consultation ou pas ça ne change pas grand-chose. Pour la piste cyclable le vélo c'est l'avenir et c'est bon pour la santé. A voir cependant la cohabitation avec les autres usagers de la route. Pour de nouvelles rues débouchant sur la route d'Olonne franchement non.Des piétons et je pense aux écoliers traversent à cet endroit pour rejoindre les écoles du bourg. Je crains toujours un accident avec des automobilistes.**

Réponse de la Ville :

Il est donc nécessaire de réduire la vitesse sur la route d'Olonne

**Je trouve la zone à 30 très bien par contre je trouve les priorités à droite plutôt dangereuse car on ne voit pas toujours très bien sur la droite et ce n'est pas toujours respecté de la part des automobilistes. Par contre il serait peut-être judicieux de mettre en place plus de ralentisseurs.**

Réponse de la Ville :

La vitesse réduite pratiquée dans une zone 30 doit être conjuguée à des priorités à droite. Sans elles, il est très difficile, même animé par la meilleure des volontés, de réduire sa vitesse. En zone 30, les STOP doivent être mise en place uniquement dans des cas particuliers comme par exemple un manque de co-visibilité entre les branches d'un carrefour.

**Il me semblerait important d'améliorer la traversée de la route d'Olonne entre la rue Louis de Funès et la rue Louis Jouvet, aussi bien pour les piétons que pour les cyclistes. Beaucoup d'enfants se rendant à l'école empruntent ce passage.**

Réponse de la Ville :

Encore une fois, le sentiment d'insécurité est évoqué. Une action doit-être menée.



**Bonjour, on m'avait dit que la rue Jean Claude Brially serait en sens unique et je ne vois toujours rien de fait. De plus, dans la rue Pierre Curie, pour moi il y a un trottoir noir qui est piéton et de l'autre côté un espace marron qui ressemble à mon sens à une piste cyclable, mais les vélos n'y sont pas tracés donc les vélos se mettent sur la route et les piétons sur la piste cyclable. Côté déchetterie, aucun panneau n'indique de priorité, très dangereux.**

Réponse de la Ville :

L'absence de signalisation à un carrefour en ville signifie que la priorité à droite s'applique. Cependant, sur les carrefours où un déséquilibre de trafic est présent, la mise en place de panneau indiquant la priorité à droite peut-être mis en place. Réflexion à mener.

Concernant la rue Jean Claude Brially et au regard de sa configuration, la mise en sens unique serait générateur de vitesse et engendrerait un danger réel dans cette rue sans bordures de trottoirs.

Concernant la rue Pierre Curie, vous évoquez dans votre observation la partie déjà aménagée où en effet, la partie en enrobé beige est destinée aux piétons et deux roues comme l'indiquent les panneaux aux extrémités.

**Habitant rue pierre Curie nous serons obligé de faire un grand detour pour rejoindre le centre. Des dépenses inutiles. on ferait mieux de se pencher sur la nuisance des deux roues.**

Réponse de la Ville :

Le détour serait en effet de 250 mètres maximum en fonction de la situation de l'habitation dans la rue Pierre Curie

**Habitant au début de la rue Pierre Curie nous serions obligés de faire un grand tour pour nous rendre vers le centre bourg ou vers La Roche. En ce qui concerne le raccordement des rues Simone Signoret et Luis de Funès sur la route d'Olonne, je crains pour la tranquillité des riverains.**

Réponse de la Ville :

La tranquillité des riverains passe aussi par la gestion de la vitesse.

**La rue Pierre curie en sens unique c'est pas simple et si retenu limiter à 30 et supprimer les dos d'âne de la rue des prés de la Claix et aménager la rue de la déchetterie. A quoi servent les dos d'âne le plus souvent non réglem Clais.**

Réponse de la Ville :

Les ralentisseurs de la rue des Prés de la Clais sont aux normes. Les supprimer n'est pas d'actualité.

**Ok pour la zone 30 mais je tiens à informer sur la présence régulière d'un gros camion stationné sur la piste vélo du nouveau lotissement ainsi que de certaines voitures au carrefour avec de la rue Pierre Curie**

Réponse de la Ville :

Un premier rappel pédagogique des règles sera fait par la Police Municipale lors de ce type de constatations.

**Ajouter des ralentisseurs rue d'Olonne en plus des 30 km/h...**

Réponse de la Ville :

Une réflexion sera menée à ce sujet

**Je suis contre une sortie de la rue de la Chênaie sur la rue d'Olonne (actuellement en sens interdit) ce qui n'empêche nullement les voitures de sortir en plein virage.**

**J'apprécie que nous puissions donner notre avis.**

**très bon projet pour ralentir la vitesse+top pour les pistes cyclables**

Réponse de la Ville :

Afin de vous rassurez, sachez que le rétablissement du débouché de la rue de la Chênaie sur la rue d'Olonne n'est pas envisagé

**Je suis contre la mise en sens unique de la rue Pierre Curie car à ce niveau les usagers venant du Bd du Vendée Globe seront obligés de tourner soit à droite rue du Pré Poubert, soit à gauche rue Jacqueline Maillan, dans ce dernier cas cela va considérablement augmenter la circulation dans ce lotissement où beaucoup d'enfants jouent, font du vélo, rollers etc..., cette décision n'est pas sécurisante pour nous et nos enfants.**

Réponse de la Ville :

Le transfert de trafic se fera essentiellement sur la rue du Moulineau

**En ce qui me concerne la situation actuelle est très bien. Juste il serait bon de rajouter des panneaux rue des Prés de la Clais dans le sens dechetterie - rte d'Olonne en précisant que c'est des priorités à droite....car personne ne le respecte !**

Réponse de la Ville :

En effet, la mise en place de panneaux doit être intégrée à la réflexion

**Bonjour, je suis plutôt défavorable au projet deux sens unique de la rue Pierre Curie. La zone 30 n'est pratiquement jamais respecté Que ce soit dans la rue Pierre Curie ou dans notre lotissement et le fait de la mettre à sens unique augmenterait la circulation dans notre quartier (circulation qui est déjà importante et qui est dangereuse pour nos enfants) pour pouvoir se rendre dans le bourg du château d'Olonne.**

Réponse de la Ville :

Actuellement la rue Pierre Curie n'est pas en zone 30. La sécurisation des déplacements est au cœur de la consultation

**J'aimerais que l'on enlève les ralentisseurs (dos d'âne) au pré de la clais**

Réponse de la Ville :

La suppression des dos d'âne rue des Prés de la Clais n'est pas à d'actualité.

**Si vous faite une piste cyclable il ny a plus de parking pour se garer!!et comment vous faites quand les voitures et motos roulent a 80 et 100 kms, nous ne pouvons même pas sortir de chez nous c très dangereux!! vous feriez mieux de mettre des ralentisseurs ou radars merci !!!!**

Réponse de la Ville :

En effet, le prolongement du réseau vélo sur la rue Pierre Curie se ferait en lieu et place du stationnement actuel. Les stationnements seraient alors déplacés sur la chaussée actuelle qui basculerait alors en sens unique.

**Constatation Rue Pierre Curie / Ernest Landrieau: pas mal de cyclistes n'utilisent toujours pas la piste cyclable, à mon avis parce qu'ils ne la reconnaissent pas tel quel. Un petit panneau bleu avec vélo en plus peut-être ? 2) La Rue Ernest Landrieau est pour les 125-trial bruyants et certaines mobylettes une vraie piste délicieuse de grande vitesse. Que faire ?**

Réponse de la Ville :

La Police Municipale sera informée

**Je pense qu'il serait opportun que la rue Annie Girardot soit en sens unique en direction de la rue des Prés de la Clais : beaucoup de passages de véhicules à des vitesses parfois importantes**

Réponse de la Ville :

La mise en sens unique d'une voie peut générer de la vitesse. Les usagers étant convaincus de ne croiser aucune autre personne. La mesure doit alors être accompagnée d'autres dispositifs. Le sujet de mise en sens unique de la rue Annie Girardot n'est pas d'actualité

***C'est complètement inutile du fait qu'on ne peut rouler à plus de 10 km. En ce qui concerne la rue Pierre Curie , il ne faut pas penser qu'aux enfants qui vont à l'école mais il y a des utilisateurs qui prennent cette rue quotidiennement pour se rendre à leur lieu de travail.***

Réponse de la Ville :

La rue Pierre Curie et les autres rues du quartier seront toujours libres d'accès dans un sens et un léger détour dans l'autre sens semble acceptable

***Si un sens interdit est mis en place à l'angle Jacqueline MAILLAN/Pierre Curie un affut massif de véhicules traverserait notre lotissement à vocation d'habitation, accueillant des familles avec beaucoup d'enfants. Un danger pour ces derniers serait flagrant . Pour rejoindre l'école, les familles passent déjà par la rue De Funès avant de prendre la rue Jouvet. Une piste cyclable existe déjà rue Maillant. Nous sommes vraiment opposés à cette idée qui ne nous semble rien apporter. Cordialement***

Réponse de la Ville :

Le transfert de la circulation se ferait principalement vers le sud.

***Je conseille des ralentisseurs de vitesse sur la rue d'Olonne en venant de Pierre Levée afin de faire ralentir les voitures au 1er rond point. Quand avez vous l'intention d'enterrer les réseaux éclectiques ?***

Réponse de la Ville :

La mise en place de ralentisseurs sur la route d'Olonne sera étudiée. Quant aux enfouissement des réseaux de la rue Pierre Curie, il restent à planifier.

***Rajouter ralentisseur par pitié, les gens roule très vite n'attendons pas un drame pour agir il y a des vies d'enfants en jeux, merci***

Réponse de la Ville :

La mise en place de ralentisseurs est à étudier tout en gardant à l'esprit que ce sont des équipements bruyants pour les riverains les plus proches et parfois délicats pour les services de secours.

***Mettre la rue Pierre Curie à 30km/h n'est pas utile, puisque personne ni traverse. Un sens unique obligerait des détours incompréhensibles qui nous amèneraient à des détours plus longs et dans des quartiers aussi habités. Les détours veulent dire plus de pollution puisque plus de km..***

Réponse de la Ville :

En effet, une mise en sens unique implique parfois des détours. C'est aussi une opportunité pour développer les modes de déplacements actifs.

**En mettant la rue Pierre Curie en sens interdit à partir de la rue du Pré Poubert, celle ci et la rue des Asphodèles vont devenir les champs Elysées, car tous les véhicules venant du bld du Vendée Globe prendront ces 2 rues pour rejoindre le centre du bourg comme certains automobilistes les utilisent déjà et à des vitesse excessives.**

Réponse de la Ville :

La rue du Moulineau est en mesure de recevoir une partie du trafic de la rue Pierre Curie comme la majeure partie de notre réseau routier. Cela ne signifie pas qu'il faut encourager le déplacement motorisé mais que le développement des réseaux vélo induit parfois une redistribution de la circulation.

**Je suis favorable à la création de piste cyclables.**

Réponse de la Ville :

C'est noté

**Bonjour, il faudrait prévoir un passage clouté comme lorsque nous nous sommes rencontrés avec un voisin il y a plus d'un an et je vous précise que la rue Louis DE FUNES est ouverte à la circulation depuis 3 mois environ car une entreprise à déplacer les grosses pierres et ne les a pas remises il n'y a pas de panneaux de rentrées ? sorties ? stop ? ou autres pour la circulation est ce normal ? 1 voiture sur 4 roule à plus de 50kmh rue d'OLONNE 2500 voitures par jour**

Réponse de la Ville :

Les services techniques reviendront vers vous pour le passage clouté et son marquage. De plus, votre témoignage montre encore une fois qu'une action doit-être menée pour réduire la vitesse de circulation sur la rue d'Olonne.

**Je crois savoir que la piste cyclable sera aménagée sur le trottoir nord de la rue Pierre Curie, pour conserver la logique de flux venant du Bvd du Vendée Globe. Dans cette hypothèse, il me semble cohérent que les places de parking que vous proposerez se situent du côté du trottoir sud. Ceci permettra aux riverains nord (1.30 de trottoir actuellement) et sud de bénéficier d'un trottoir large (3.50m environ), notamment pour sortir de leur maison, et ainsi d'être tous et équitablement en sécurité**

Réponse de la Ville :

En effet, l'extension du réseau vélo se ferait en lieu et place du stationnement qui serait transféré sur la chaussée actuelle. Le côté de stationnement reste à déterminer mais la logique est en effet de le fixer principalement au sud. De plus, pour gagner en sécurité il ne faut pas hésiter à sortir de sa parcelle en marche avant ce qui implique parfois d'y rentrer en marche arrière

**Le sens interdit de la rue Pierre Curie est une mauvaise idée; très peu de vélo passe par là, et la déviation par la rue du pré Poubert serait gênante**

Réponse de la Ville :

Les effacements de réseaux de la rue du Pré Poubert est prévue en 2022. L'aménagement de voirie qui y succédera à moyen terme devra prendre en considération cette donnée pour limiter l'incidence de la circulation

**Bonjour. Il me semble logique d'harmoniser le quartier.**

Réponse de la Ville :

En effet, une harmonisation permet une meilleure lecture et donc des conditions de circulation plus sécurisante.

**Mettre la rue JC BRIALY en sens unique comme initialement prévue. Les voitures qui stationnent sur le cote de la chaussée ne permettent pas de passage dans les deux sens. De plus les véhicules qui viennent de la rue Annie Girardot en direction de la JC Brialy sont un véritable danger pour les riverains circulant à pied ou à vélo car l'espace ne le permet simplement pas.**

Réponse de la Ville :

La zone 30 actuelle participe à la sécurité des plus fragiles. Il en va aussi de la responsabilité de chacun d'adapter sa vitesse en fonction de la configuration des lieux.

**Les 3 priorités à droite ne sont pas respectées par les riverains, quand on vient des quartiers, on se fait klaxonner car les gens ne tiennent pas compte de ces priorités. Il serait nécessaire aussi d'installer des chicanes.**

Réponse de la Ville :

La priorité à droite est un outil longtemps oublié par les gestionnaires de voirie. Cette disposition est depuis peu réemployée. Il faut laisser le temps aux usagers de la redécouvrir.

**Il serait très prioritaire et urgent d'agir sur la proposition de la zone 30 vu les vitesses excessives dans ce secteur et les agressions et insultes que l'on subit à chaque fois que l'on veut se stationner ou que l'on respecte la vitesse, sans compter les dos d'ânes qui sont pris à grande vitesse et où l'on voit des voitures décollées et frottées.**

Réponse de la Ville :

La zone 30 fait partie des dispositions à prendre en faveur de la sécurité routière.